

Nouvelles de La Cause



Comment fonder ma liberté si je ne l'enracine dans une dépendance ?
Ainsi croît l'arbre, plus grand et plus beau quand son lien à la terre est plus fort.

France QUÉRÉ

N° 510 Avril - Mai - Juin 2022

ÉDITORIAL

S'ENRACINER DANS L'ESPÉRANCE !

La Cause, comme un arbre solidement enraciné dans la fidélité au Christ, porte de saison en saison ses fruits au service du prochain.

De 1920 à 1939, une croissance rapide de l'arbre a permis le développement d'une quarantaine de branches, dans des domaines sociaux très variés. Certaines de ces branches se sont détachées avec le temps, ont pris racine et sont devenues à leur tour de beaux arbres indépendants...

De 1945 à 1993, quatre branches principales ont conféré son équilibre à la structure actuelle. Puis, de 1993 à 2022, de nouveaux rameaux sont issus de ces branches... Le service adoption, devenu Département Enfance, a vu croître deux nouvelles ramifications : le parrainage et l'aide au développement. La branche Éliézer, rencontre et mariage, s'est transformée en

Département Solos-Duos avec les groupes régionaux SOL FA SOL (SOLlidarité FAce à la SOLitude), et le conseil conjugal et familial favorisant l'accompagnement des couples. L'Amicale des aveugles et des malvoyants, devenue Département Handicap Visuel, a développé les séjours adaptés. Les Éditions aussi ont élargi leur espace pour répondre à la demande (concours littéraires, romans historiques, réalisation de films en DVD)...

L'arbre a dû évoluer avec le temps. En trente ans, j'ai connu la machine à écrire électrique avec double sur papier carbone, l'impression de listings d'adresses sur papier en rouleau avec machine rupteur et bande caroll à détacher, puis l'informatisation avec l'arrivée des premiers ordinateurs très onéreux. Le passage des cassettes audio aux minidisques, puis aux CD, et enfin les téléchargements. Le téléphone fixe aux appels coûteux vers Madagascar par standardiste

qui parvenait rarement à joindre l'interlocuteur, puis le téléphone portable avec visio captant le directeur de l'orphelinat même en brousse... Sans oublier la révolution internet... et tout récemment, dans la période Covid, le



remplacement des déplacements nationaux et internationaux par les visioconférences. Des changements rapides, souvent très appréciables !

La technique change, mais l'appel reste toujours le même quels que soient les moyens mis en place : relier les êtres entre eux (à la racine même du terme « religion »), vivre le partage, une solidarité authentique, briser les solitudes, renforcer les liens familiaux et la fraternité; témoigner à travers notre engagement d'une foi vivante en action ! Répondre à l'appel du Christ à prendre soin des plus fragiles, des plus petits, en se souvenant qu'il s'identifie à chacun d'eux ! C'est là notre vocation et notre joie ! L'Histoire de La Cause continue...

Bonne lecture !

Alain Deheuvels
Pasteur - Directeur Général de la Fondation



Sommaire du N° 510

- Dactylo rock...en braille
- Andrée : portrait d'une abonnée de la bibliothèque adaptée
- La fin de l'accouchement anonyme à La Cause
- Aide d'urgence à Madagascar suite aux cyclones
- La Fête du 18 juin
- Les séjours adaptés : été 2022 ; être guide accompagnateur
- Remerciements et mutations
- À noter
- insert : extrait des éditions

DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL * DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL * DÉPARTEMENT

DACTYLO-ROCK... EN BRAILLE

Il fut un temps où beaucoup de jeunes femmes rêvaient d'être sténo-dactylo : ce métier typique des années 1950 a complètement disparu avec l'avènement de la micro-informatique. Pour les plus



jeunes, rappelons que la sténographie est, selon le Larousse, un « procédé d'écriture formé de signes abréviatifs et conventionnels, qui sert à transcrire la parole aussi rapidement qu'elle est prononcée », et la dactylographie, l'action de saisir un texte sur un clavier: une sténo-dactylo prenait en notes le texte qu'elle allait, par la suite, taper à la machine. Une bonne sténographe pouvait atteindre une vitesse de 100 mots par minute en moyenne.

Dès la fin du XIX^e siècle, ce métier fut également proposé aux personnes mal et non voyantes. Machines à écrire et à sténographier rendaient possible leur embauche dans les entreprises, comme l'affirmait, en 1914, un rédacteur de la Revue mensuelle *La sténo-mécanographie*, à propos de la Sténophile Bivort, censée permettre « à tout aveugle de devenir comme les vrais voyants [sic], en très peu de temps, un habile sténographe, sûr et rapide. » Parmi les précurseurs, un certain Germain Lejeune, téléphoniste qui

notait « avec sa machine les principales communications » et qui prenait « la dictée d'un courrier important ». Les performances professionnelles de Germain Lejeune l'ont d'ailleurs conduit à enseigner la sténo et la dactylo, à partir de 1915, à des soldats aveugles, hospitalisés à la Maison de convalescence de Reuilly.

Évidemment, la sténo qu'enseignait Germain Lejeune était une sténographie braille, à ne pas confondre avec le braille abrégé. Il était possible de sténographier avec une tablette et un poinçon mais on utilisait plus volontiers une machine équipée d'un ruban. On trouve encore, au catalogue de certaines associations, des sténorettes Blista, de marque allemande, fabriquées à Marburg, dans le land de Hesse.



Sténorette Blista

Les notes consignées sur le ruban étaient déchiffrées et dactylographiées grâce à une machine à écrire ordinaire, lorsqu'elles étaient à destination d'un public voyant. Grâce à un film des Actualités Françaises conservé par l'INA, on peut admirer la dextérité de Robert Defrance, un sténotypiste qui remporta en 1953 le premier prix de sténotypie braille avec 180 mots à la minute : dans sa présentation, il associait l'usage du sténographe et de la machine à écrire.

On pouvait compléter l'équipement avec une machine à écrire en braille, les plus connues étant de la marque Perkins. L'invention de la machine à écrire est historiquement liée à la déficience visuelle et procède du besoin de communication écrite entre voyants et non-voyants. On date de



Machine à écrire en braille Perkins

1780 le premier brevet accordé à un appareil visant à "l'impression ou la transcription des lettres, individuellement ou progressivement, l'un après l'autre, comme dans l'écriture". Dès 1780, Pingeron décrit la première machine à écrire destinée aux aveugles, brevetée en 1833, qui écrivait en relief en appuyant sur un papier fort avec un poinçon. En 1839, c'est un ami de Louis Braille, François-Pierre Foucault qui invente une machine à écrire permettant de reproduire en relief des lettres sur papier, lisible à la fois de façon tactile par les aveugles et visuelle par les voyants non formés à l'alphabet Braille.

Ces prototypes visaient essentiellement à produire des documents accessibles aux voyants non-brailleuses ce qui n'est pas le but de la machine Perkins. Créeée par David Abraham, professeur à la Perkins School for the Blind dans le Massachusetts, sa production démarra en 1951. La machine est constituée de 9 leviers dont 6 qui gèrent les points du braille. C'est un outil idéal pour apprendre le

DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL ★ DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL ★ DÉPARTEMENT

braille puisqu'à contrario de la tablette, l'embossage se fait au recto de la feuille. Avant que l'informatique ne prenne le relais, la diffusion de la machine Perkins a permis l'essor de la littérature adaptée, en particulier dans le domaine des ouvrages utilisés pour la scolarité des enfants mal

ou non-voyants.

Ces machines accompagnent souvent la vie des personnes déficientes visuelles : c'est ainsi que Joeb Fidaly, le correcteur braille du département Handicap Visuel, a reçu de ses parents une première machine braille à l'âge de 14 ans : il l'a utilisée pendant ses études de

1963 à 1980, jusqu'à ce qu'elle ne soit plus utilisable et qu'il la remplace par une Perkins. Il ne doit pas être le seul dans ce cas !

Dominique Pauvret
Directrice du Département
Handicap Visuel



ANDRÉE: PORTRAIT D'UNE ABONNÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE ADAPTÉE

Andrée a 93 ans. C'est une fidèle abonnée de la bibliothèque adaptée de La Cause où elle emprunte CD et livres en braille car elle est très malvoyante. Andrée a souhaité témoigner d'un moment essentiel de sa vie.

En 1985, Andrée perd sa fille et vit un deuil très douloureux. Invitée par un bénévole de la Mission Évangélique parmi les Sans-Logis, Emmanuel K., elle y fait l'expérience de la présence consolante de Dieu.

Je venais d'Enghien-les-Bains. Nous étions le 23 décembre et c'était le premier Noël sans ma fille, partie au mois de février. J'étais dans la douleur de ce deuil. Emmanuel K. m'avait demandé d'aider comme bénévole aux services de repas de la Mission Évangélique parmi les Sans-Logis. La Mission était un petit local au sol de béton gris, aux murs marron, éclairés d'une lumière blafarde. Debout dans cette pièce triste et froide, je me demandais ce que je faisais là.

Dix minutes avant le service, Emmanuel a proposé qu'on monte à l'étage pour un temps de prière. Je l'ai suivi, toujours accablée par le chagrin. Il a commencé à prier et je me souviens qu'il a dit : « Seigneur, prends la peine d'Andrée. » À la fin de cette prière, j'étais miraculeusement soulagée, consolée. Nous sommes redescendus au rez-de-chaussée et cette pièce m'est apparue transformée, lumineuse, éclairée par les multiples petits diamants que formaient les gouttelettes de pluie aux fenêtres. J'ai l'habitude de

dire que ce jour-là, « Jésus a pris ma peine et ne me l'a pas rendue. »

J'ai aidé à la mission pendant trois ans et demi, cinq jours sur sept, jusqu'au décès de mon mari qui a été un soutien très fidèle pendant cette période. C'était un homme de foi qui lisait la Bible tous les jours. D'ailleurs, si j'ai connu la Bible, c'est grâce à lui.

J'ai découvert la misère des sans-logis : les hommes qui arrivaient, amochés et qu'on soignait avec les moyens du bord, ceux qui mangeaient le Canigou de leur chien, la violence aussi. Le samedi, nous allions chercher de la soupe chez les



Diaconesses de Reuilly, on rentrait en taxi en la transportant dans des seaux. On allait aussi récupérer du pain donné par les Petits Frères des Pauvres. Aucun taxi ne nous a jamais refusé. Malgré mes problèmes de vue, je me déplaçais en métro dans Paris.

J'ai vécu cette période comme un miracle permanent : un soir, j'avais mal compris la consigne de servir des pruneaux ou du chocolat au dessert, et j'ai donné à nos hôtes des pruneaux et du chocolat : il ne restait rien pour le troisième

service. J'étais ennuyée. On a sonné, je suis allée ouvrir et on m'a remis dans un sac deux grandes brioches au chocolat qui ont été distribuées au troisième service.

Un samedi, une vieille petite femme est arrivée. Elle voulait voir Emmanuel qui était occupé ailleurs. Je lui ai tenu compagnie et elle m'a demandé des sacs en plastique. C'était pour se les mettre aux pieds, comme des chaussettes. Il y avait aussi Jacky qui avait des crises de colère. Pour les prévenir, c'est moi qui m'installais à côté de lui quand il venait dîner : il avait confiance et était très détendu quand il me parlait.

Il y avait des anecdotes amusantes. L'épouse d'Emmanuel était de Monaco où ils allaient en villégiature, tous les ans. Un été, ils y ont retrouvé un habitué de la Mission parmi les Sans-logis : il était descendu en train pour des vacances, lui aussi. Dieu est vraiment pour les pauvres.

En mai 1989, mon mari est décédé. Je suis partie plusieurs mois en Guadeloupe retrouver sa famille. Les liens avec la Mission se sont distendus mais j'ai le souvenir d'une époque bénie.

Mon lien avec La Cause a perduré puisqu'aujourd'hui, je reçois des ouvrages de la bibliothèque adaptée, livres en braille ou audiolivres. C'est d'ailleurs grâce à La Cause que j'ai appris à lire le braille. La Cause est dans mes prières et je la soutiens activement.

Propos recueillis par Dominique Pauvret
Directrice du département Handicap Visuel

DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE *

FIN DE L'ACCOUCHEMENT ANONYME À LA CAUSE

Fermeture du service accouchement anonyme de La Cause

La nouvelle loi du 21 février 2022, qui ouvre l'adoption aux couples non mariés, n'a pas renouvelé les autorisations de fonctionnement pour les organismes associatifs qui accompagnaient les accouchements anonymes. La Cause, plus vieille œuvre d'adoption de France, disposait de cette autorisation depuis 1923. Elle a accueilli de très nombreuses femmes enceintes en difficulté. Dans le cadre de ce suivi, deux tiers des femmes accueillies à La Cause ont décidé de garder leur enfant après l'accouchement; 591 enfants ont été remis à La Cause et proposés à l'adoption. La dernière adoption de ce type remonte à 2012. De moins en moins de femmes ont demandé à être suivies par notre service en raison de l'extension des délais pour avoir recours à l'IVG (14 semaines).

Grâce au Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles, un grand nombre d'enfants devenus adultes ont pu entrer en contact avec leur mère biologique. C'est le cas de Lydie suivie par La Cause qui a témoigné de façon très touchante dans l'émission de télévision Mille et une vies (<https://www.youtube.com/watch?v=4JT-c-Hjxyc>).



Cette nouvelle loi marque la fin d'un engagement spécialisé de La Cause qui a été maintenu pendant près de cent ans avec des équipes pluridisciplinaires comprenant assistante sociale, pédiatre, psychiatre, conseiller conjugal et juriste.

La Cause est reconnaissante pour les rencontres faites, pour les accompagnements de mamans et d'enfants qui ont pu être menés, et, au milieu de situations souvent difficiles, pour toutes les bénédictions qui ont pu être vécues.

AIDE D'URGENCE À MADAGASCAR SUITE AUX CYCLONES

AIDE D'URGENCE MANANJARY ET MADAGASCAR

Misaotra ! Merci en malgache... Près de 6000 euros ont été recueillis lors du concert de l'ensemble Huit de Chœur de Versailles, le 18 mars à l'Église américaine. Et les dons nous parviennent chaque jour suite à l'appel lancé dans le journal Réforme. Nous avons pu faire parvenir d'urgence des stocks alimentaires et nous préparons la reconstruction des bâtiments. Véronique Goy s'est rendu à Madagascar début avril pour coordonner les projets.



Concert à l'Église américaine,
le 18 mars 2022



Le magasin d'Avotra Alsace

Un groupe d'Alsaciens engagés avec la Fondation la Cause et son programme parnai-nage, a choisi de créer un magasin solidaire « Seconde main » et de recueillir ainsi des fonds pour participer au financement de l'accueil des 80 enfants de l'orphelinat Avotra (qui signifie « rédemption »). Crée en 2021 sous le statut associatif d'Avotra Alsace, la boutique sise au 2 route de Hoffen à Hunspach (67250) est ouverte le jeudi, samedi et dimanche de 14h à 18h. Si le lieu est vite devenu une « bonne adresse » connue pour sa convivialité, il l'est aussi pour la série de panneaux sur sa façade qui explique le projet et la destination des sommes collectées. Le dimanche 13 décembre a été l'occasion pour les amis d'Avotra Alsace de fêter le premier anniversaire de leur action. Un culte en commun et des échanges ont pu avoir lieu par visioconférence rapprochant ainsi les amis français et malgaches distants de 9 000 km.

Grâce aux bénévoles, et aux nombreux clients, le magasin solidaire a déjà pu envoyer en un an 14 000 € via La Cause pour l'accueil et l'accompagnement de ces orphelins de Madagascar.

RGPD: La Fondation La Cause ne vend ni ne cède ses fichiers à aucun autre organisme. Les informations recueillies sont protégées et utilisées uniquement pour la gestion de vos inscriptions, vos abonnements et vos dons. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : Matthieu Arnera, fondation@lacause.org, 69 avenue Ernest Jolly, 78955 Carrières-sous-Poissy, 01 39 70 60 52.

FÊTE DE LA CAUSE

MATIN

10h : Café d'accueil

Stands d'artisanat malgache, des éditions, de livres anciens...

11H : TABLE RONDE

LA SOLIDARITÉ EN ACTION - PRINCIPES ÉTHIQUES ET STRATÉGIE.

présidée par **Marie Lefevre-Billiez**, journaliste

- **Samuel Coppens**
président du *CASP*
(Centre d'Action Sociale Protestant)



- **Major Joël Etcheverry**
directeur des Programmes Territoriaux
de l'*Armée du Salut* (France & Belgique)

Laura Cassorio •
responsable du *DEFAP*
Service Protestant de Mission Internationale

- **Alain Deheuvels**
directeur de la *Fondation La Cause*

12h30 : Repas champêtre



APRÈS-MIDI

13H30 :
GROUPE MUSICAL UKRAINIEN
LES MUSICIENS DE LVIV



**14H30 : CULTE DE RECONNAISSANCE
ET PASSAGE DE RELAIS DE DIRECTION
ENTRE NICOLE ET ALAIN DEHEUVELS,
ET ISABELLE ET JULIEN COFFINET.**



16h : Verre de l'amitié
16h30 : Tirage de la Tombola

Sur inscription : www.lacause.org
Coût du repas : 18 € par personne



DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL * DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL * DÉPARTEMENT

SÉJOUR ADAPTÉ ÉTÉ 2022 À ANGERS

VENEZ COMME VOUS ÊTES !

Séjour adapté à Angers, du 26 juin au 3 juillet 2022.

Angers, dans le Maine-et-Loire, nous accueillera bientôt pour le septième séjour adapté du département Handicap Visuel. Après Strasbourg, Sommières, Saint-Malo et Grasse, l'an dernier, nous ferons connaissance avec cette fameuse « douceur angevine » dont parle Joachim du Bellay.

Le thème de notre séjour : les sept dernières paroles du Christ en croix... Avec Éric Venot-Eiffel et Loïc de Putter, nous approcherons ces derniers enseignements que des théologiens ont défini comme un Évangile ultime. Entre extrême détresse et confiance, ces paroles sont une lumière dans les temps incertains que nous traversons.

Éric Venot-Eiffel a été carme et, de 2012 à 2020, aumônier de la prison de Caen. Loïc de Putter est pasteur de l'Église Protestante Unie de France à Angers. Des expériences singulières, qui s'ancrent, pour l'un, dans l'univers des « longues peines » et pour l'autre, dans l'accompagnement quotidien d'une paroisse.

Angers, capitale historique et berceau de la dynastie des Plantagenêts, est l'héritière du riche patrimoine des ducs d'Anjou que nous découvrirons au cours de nos visites : la Collégiale Saint-Martin dont les fondations remontent au V^e siècle et l'extraordinaire Tapisserie de l'Apocalypse. Des balades sur les bords de la Loire et dans les vignes des coteaux du Layon, la visite des écuries du Cadre Noir, à Saumur, et celle d'une très ancienne « apothicairerie » à Baugé-sur-Loire, nous feront voyager dans des traditions très actuelles.

Ce séjour est ouvert à tous car il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience préalable pour guider des personnes mal ou non voyantes. Il faut juste avoir envie de vivre un moment exceptionnel de partage et de fraternité chrétienne dans un groupe chaleureux et joyeux : accompagner le temps d'un séjour une personne mal ou non voyante, c'est d'abord faire la connaissance d'une personne et découvrir que le handicap n'est pas un obstacle à la qualité des échanges. Que vous fréquentiez une église ou pas, que vous soyez très engagé ou



en chemin, nous vous accueillerons comme vous êtes !

Le prix du séjour est de 670 euros par personne en chambre double et 770 euros en chambre individuelle : ce tarif comprend l'hébergement, la restauration, les visites et activités, les transports pendant le séjour, la taxe de séjour ainsi qu'une assurance rapatriement. Il ne comprend pas les acheminements à destination et au retour d'Angers.

Pour le programme complet du séjour et s'inscrire,appelez Dominique Pauvret au 01 71 52 18 63 ou au 01 39 70 60 52 ou par mail, handicapvisuel@lacause.org

GUIDER ET ACCOMPAGNER LORS DES SÉJOURS ADAPTÉS

Vous avez envie d'y participer mais... vous croyez que c'est impossible parce que vous n'avez pas d'expérience ? Vous avez peur de vous tromper, de mal faire ? Et puis, quelle responsabilité !

Rassurez-vous et apprêtez-vous, au contraire, à passer un moment unique, chaleureux et très fraternel. Bien guider, c'est accorder son attention à l'autre, tout comme on le fait avec des proches, avec des amis. Nous vous formerons en une matinée, à distance, pour que vous soyez à l'aise avec les règles simples du guidage. Comme tous les participants mal ou non voyants sont autonomes dans les gestes de la vie quotidienne, le rôle d'un guide est, pour l'essentiel, de faciliter leurs déplacements.



Cette année, à Angers, nous vous accueillerons avec joie car votre participation est indispensable pour assurer la réussite de notre séjour ! N'attendez plus et inscrivez-vous !

Dominique Pauvret



REMERCIEMENTS ET MUTATIONS

NOMINATIONS ET REMERCIEMENTS

Toute notre reconnaissance à trois membres du conseil d'administration qui viennent d'en être nommés membres d'honneur : **Thierry Deheuvels** (nommé au CA en 1985, y a assuré la fonction de trésorier, le suivi du développement informatique et celui des placements financiers), **Thierry Durand Gasselin** (nommé au CA en 1987) et le pasteur **Étienne Lhermenault** (nommé au CA en 1999). Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur travail et leur fidélité !

Georges Panouillères, après 25 ans de bénévolat au service de la bibliothèque sonore a souhaité arrêter pour une retraite bien méritée. Nous lui exprimons notre profonde gratitude pour ses innombrables enregistrements et ses contrôles qualité effectués pendant toutes ces années. Il a été, pendant tout ce temps, une des chevilles ouvrières de la bibliothèque sonore, consacrant de longues heures à la vérification des enregistrements, à leur transfert de supports analogiques vers des formats numériques et à la gravure de ces fichiers sur CD. Georges Panouillères, notre indispensable responsable qualité, a été un appui très précieux, par ses connaissances, son expérience, sa disponibilité et sa gentillesse. À l'inverse des «grands diseux» qui sont souvent des «petit faiseux», Georges Panouillères est un grand taiseux et un grand faiseux.

Cher Monsieur Panouillères, à vous qui avez décidé de prendre votre retraite de bénévole, merci vivement, pour les nombreux services que vous avez rendus au Département Handicap Visuel et très bonne suite à vous !

ANNONCE DU DÉPART DE DOMINIQUE PAUVRET

Dominique Pauvret souhaite changer de région. Elle quittera son poste au 31 juillet 2022.

Après presque sept années au Département Handicap Visuel de la Fondation La Cause, l'heure est venue pour moi de partir vers d'autres lieux. J'ai eu un grand plaisir à travailler à La Cause, au service des personnes déficientes visuelles. J'y ai vécu des moments extraordinaires avec des gens dont j'admire profondément la générosité et la foi sincère. Je garderai toutes ces rencontres dans mon cœur afin

qu'elles me guident dans la suite. À vous tous qui m'avez accueillie, accompagnée et aidée dans ma mission à La Cause, un immense merci !

Dominique

ANNONCE DU DÉPART DE NICOLE ET ALAIN DEHEUVELS

C'est à la fin du mois de juin que Nicole et Alain Deheuvels quitteront leurs fonctions au sein de la Fondation La Cause après 29 années de service. Ils poursuivront leurs ministères pastoraux en Alsace, au sein de deux paroisses de l'Église Méthodiste et dans le cadre de l'aumônerie de deux EHPAD. Ils retrouveront ainsi la terre des ancêtres de Nicole et la région de leurs études de théologie.

La Fondation La Cause accueillera pour leur succéder, à la direction générale, Julien Coffinet et à la direction du Département Solos-Duos, Isabelle Coffinet, tous deux pasteurs de l'EPUDF. La transmission entre les deux couples se fait depuis une année déjà afin que les nombreux enjeux de la Fondation La Cause continuent d'être suivis au quotidien. **La passation se fera symboliquement lors de la fête du 18 juin, dans la cadre d'un culte de**

reconnaissance. Reconnaissance au Seigneur pour les œuvres passées et pour ce qu'il prépare pour le futur, à travers ses serviteurs. Nous vous attendons nombreux pour vivre cette célébration à la fois réjouissante et émouvante.

Certaines personnes souhaiteront peut-être, à l'occasion de cet au revoir, faire un cadeau à Nicole et Alain en souvenir des temps partagés. Ils vous invitent alors à contribuer avec eux au soutien d'un des orphelinats de Haïti en particulier, *La Main Divine*, dirigé par madame Doris, qui voudrait développer une plantation d'arbres fruitiers pour enrichir l'alimentation des enfants et reboiser l'île. Il vous suffit d'indiquer sur le chèque ou l'objet du virement : « Projet Orphelinat Main Divine » ; d'avance un grand merci à tous ! Une autre façon de dire merci : écrire un mot dans le livre d'or qui est en ligne sur le site <https://www.lacause.org/lacause/livre-dor/>



À la direction de La Cause, depuis sa création...



1920-1944

Freddy et
Élisabeth
Dürrleman

1954-1993

Christophe et
Rose-Marie
Dürrleman



1944-1954

Élisabeth
Dürrleman

1993-2022

Alain et
Nicole
Deheuvels



2022-...

Julien et Isabelle
Coffinet

INFOS DE LA CAUSE * INFOS DE LA CAUSE * INFOS DE LA CAUSE * INFOS DE LA CAUSE *

Pour tout renseignement : Fondation La Cause – 01 39 70 60 52 – www.lacause.org – fondation@lacause.org

PHILATÉLIE

PHILATÉLIE :

Bravo à notre bénévole Thierry Taillefer ! Grâce à vos envois de timbres oblitérés, le secteur philatélie en a vendu entre 2015 et 2021 près de 100 000 pour une valeur de 20 000€. Tous les timbres sont vendus par internet, via le site thierryphilatéliste.ekablog.com.

Une pochette de 500 timbres français d'une valeur de 15€ peut vous être envoyée si vous le demandez à l'adresse suivante: th.taillefer@outlook.fr, pochette destinée en cadeau à un enfant qui désire commencer une collection de timbres. Cette offre est valable jusqu'au 30 juin. Pour vos dons, tous les timbres sont acceptés mais surtout les timbres français et pays francophones, toutes périodes.

DÉPARTEMENT ENFANCE *

Un voyage en Corée se prépare pour l'automne 2022.

Informations et inscriptions, pasteure Sook-Hee YOUN, déléguée de La Cause : 06 29 81 60 58



N° 510: Avril - Mai - Juin 2022
Organe trimestriel de la Fondation La Cause
69 av. Ernest Jolly 78955 Carrières-sous-Poissy
01 39 70 60 52 - fondation@lacause.org
www.lacause.org
Directeur de publication : Alain Deheuvels
Abonnement : 4 € - Prix du numéro : 1 €
IBAN LBP : FR10 20041000 0157 5535 9F02 037
Suisse : La Cause, Bulle 18-1723-4
Imprimerie : Le Réveil, Épernay
Commission Paritaire n° 0926 G 86756

DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS * DÉPARTEMENT SOLOS-DUO

SOLOS :

Rencontre nationale des animateurs de groupes locaux Sol Fa Sol (Solidaires Face à la Solitude) : les 14 et 15 mai à La Cause. Elle réunit chaque année les responsables régionaux mais est aussi ouverte aux personnes qui réfléchissent à la possibilité de s'engager dans cette activité. Un week-end d'information, de partage, d'encouragement... avec de surcroît la présence de notre partenaire du Québec, qui prépare un séjour de Solos québécois en France pour 2023 !

Prochaines sorties Sol Fa Sol : 16 avril (Moselle), 24 avril (Isère et Alsace) 7 mai (Île-de-France et Mazamet), 8 mai (Alsace), 21 mai (Moselle, Côte d'Azur et Drôme-Ardèche), 22 mai (Isère), 28 mai (Drôme-Ardèche), 11 juin (Drôme-Ardèche et Moselle), 18 juin (Île-de-France), 19 juin (Alsace et Nantes), 25 juin (Côte d'Azur), 26 juin (Isère) ; il y a aussi un nouveau groupe qui se lance dans l'Ain ! Autant d'occasions de convivialité, de stimulations sportives et de vitamines spirituelles !

Week-end des groupes Sol Fa Sol d'Île-de-France et de Moselle : du 2 au 3 juillet, dans la région de Reims, dans un gîte en pension complète, pour découvrir les paysages de la Champagne, visiter une cave, et renouer avec une convivialité en réel si précieuse !

Pour tous ces événements, renseignements et inscription sur le site www.lacause.org

* LA CAUSE RECOMMANDÉE * LA CAUSE RECOMMANDÉE *

CAMPUS BALADINS POUR LES JEUNES

La Cause recommande l'association « Les Baladins » qui organise, depuis 1987, des camps de vacances pour enfants de 8 à 17 ans. L'association a été créée à l'initiative de pasteurs, et les camps sont ouverts à toutes et tous. Ils allient détente et dépaysement, randonnées, jeux et veillées, réflexions autour de la Bible, dans une ambiance bienveillante où chacun est accueilli et respecté. Un des objectifs est de réaliser un spectacle pour transmettre dans la joie le message de l'évangile et de proposer plusieurs représentations en fin de camp. Les inscriptions pour cet été sont ouvertes, vous trouverez plus d'information sur campsbaladins.fr/camps2022.php



La Fondation La Cause est habilitée à recevoir des dons déductibles de l'impôt sur le revenu, pour 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ainsi que des dons déductibles de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), à hauteur de 75 % de son montant, dans la limite de 50 000 €. La Fondation La Cause est autorisée à recevoir des legs et donations dispensés des droits de mutation.

